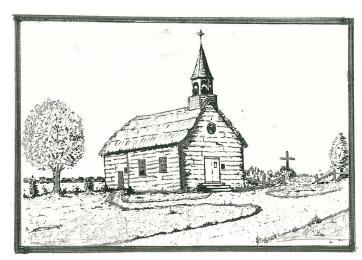
Robert Frigon (2)

NDR: « Voici un texte inédit de feu Robert Frigon (2). Périodiquement, nous publierons des textes de ce chercheur hors du commun, afin d'en garder bien vivante la mémoire. Bonne lecture! »

La seigneurie de Batiscan appartenait aux Jésuites. Ils voulaient la conserver pour le bénéfice des naturels. On avait pensé regrouper les sauvages² chrétiens en un seul lieu organisé. Ils occuperaient des terres et s'adonneraient à l'agriculture. L'endroit s'y prêtait bien avec sa rivière qui pénétrait les montagnes du nord, sorte de chemin naturel pour l'écoulement des fourrures. L'indien n'étant pas sédentaire, l'idée dut être abandonnée même que de nombreux « squatters » occupaient déjà des sites désertés de leurs grands bois depuis longtemps.



La première église de Batiscan. Dessin de Berthe -Irène Brunelle tiré de *Batiscan: Généalogies ascendantes*. Jean-Paul Foley, 1984.

Mais les colons connaissaient aussi l'excellent sol propice à la croissance du bon grain, la qualité de sa forêt et la richesse de la rivière Batiscan, milieux très différents de ceux du Capde-la-Madeleine au sol pauvre et depuis plus de trente ans que l'on y abattait les grands arbres destinés à la construction. C'est donc sous la forte pression de leurs autres censitaires<sup>3</sup> du Cap que les Jésuites consentent à ouvrir le territoire à la colonisation.

Dès 1666, les habitants du Cap se prévalent d'une ou même de plusieurs concessions tant à Saint-Eloi que plus à l'est vers la rivière. Le tout premier semble être François Duclos qui soutire au père Jacques Frémin, jésuite, dès le 20 mars 1666, deux concessions. Une à Saint-Éloi et l'autre à la "Coste de Batiscan". Disons tout de suite que l'île Saint-Eloi fait maintenant corps avec la rive et est le site du « Vieux Presbyptère de Batiscan ». Un fils de François Duclos portera le nom de Carignan. Les Duclos et les Carignan ont essaimé en Mauricie.

Durant tout le mois de mars 1666 et les mois suivants, le père Jacques Frémin fut très occupé à signer des actes notariés car la majorité des colons du Cap obtiennent des concessions dès l'ouverture de ce nouveau territoire. Les frères Jean Lemoyne et Pierre Lemoyne, les frères Nicolas Rivard et Robert Rivard, Jean Cusson, Michel Peltier de La Pérade<sup>4</sup> et de nombreux autres tels que Mathieu Rouillard, Nicolas Gatineau-Duplessis, Pierre Guillet, François Fafard, Jean Moreau. Plus de trente concessions furent accordées cette première année à des colons. On ne les nommera pas tous. Ils sont les pionniers de Batiscan et leur descendance est répandue en Amérique.

Dès la seconde moitié du 17ième siècle, quelques centaines de personnes occupaient le territoire mauricien logeant dans des cabanes construites à la hâte, bien sur. Mais on ne tarda

(Suite page 44)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Note de Gérald Frigon: « texte de feu Robert Frigon (2), datant d'une dizaine d'année, tiré de « Les Glanures XI », imprimé en copie à distribution restreinte, que son neveu Gérald a toujours trouvées captivantes et bien écrites. Nous voulons partager ».

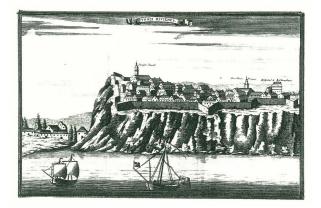
<sup>2</sup>NDR (note de la rédaction): « naturels, sauvages »: noms que les français donnaient, à l'époque, aux peuples qui vivaient dans la nature. Aucune connotation péjorative.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>NDR: « censitaire »: par exemple, François Frigon dit Lespagnol, comme tous les colons de Nouvelle-France, était un censitaire, c'est à dire qu'il payait annuellement une taxe nommée « cens » pour l'occupation de la terre qui lui avait été concédée par le seigneur du lieu. Il s'agit ici des jésuites, seigneurs de Batiscan.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>NDR: Michel Peltier de Laprade.

(Suite de la page 42)

pas à s'ériger des habitations plus confortables. Les bons ouvriers ne manquaient pas. Parmi ces derniers, Pierre Guillet dit Lajeunesse n'était pas le moindre. Et ces colons se connaissaient et s'entraidaient. On en a l'assurance en consultant les registres de catholicité ou bien encore les actes notariés qui mentionnent à profusion les parrainages aux cérémonies du culte ou bien les témoignages de la signature d'un acte notarié. Citons le cas de Jean Lemoyne, futur seigneur de Sainte-Marie, qui témoigne au mariage de Jean Cusson avec Marie Foubert dont l'union a été consacrée le 16 septembre 1656 dans la petite église de Trois-Rivières.



Le bourg fortifié des Trois-Rivières vers 1763 vu

par un militaire anglais qui y indique la « Parish Church » et les « Recollet Friars » ainsi que « L'Hospital of Ursulines ».

Très rapidement Batiscan devient le plus gros village de toute la Mauricie au détriment du Cap-de -la Madeleine vidé de ses habitants et des Trois-Rivières, ville fortifiée et fermée. Bien que l'érection canonique date de 1684, titre qui reconnait le village comme paroisse, les registres de Saint-François-Xavier-de-Batiscan étaient tenus par les missionnaires au Cap-de-la-Madeleine. Ces registres couvrant les premiers temps jusqu'à 1673 sont perdus. Cela est regrettable. Quantité de précieux renseignements devaient y être notés dont le mariage de notre ancêtre François Frigon avec Marie Chamois<sup>5</sup> et très certainement le lieu d'origine de François devait y être mentionné.

Avec autant de hardis colons rompus au désertage<sup>6</sup> c'est à un rythme rapide que Batiscan s'érige et tout aussi rapidement il n'y eut plus de terre disponible au village. Même les rives est et ouest de la rivière Batiscan sont déjà concédées. Sainte-Geneviève et Saint-Prosper accueilleront les enfants des pionniers et leur descendance se répandra, élargissant toujours avec la hache et les feux d'abatis les limites de la terre cultivable et de la civilisation.

<sup>5</sup>NDR: Marie-Claude Chamois.

<sup>6</sup>NDR: « Déserter : « c'est défricher une terre abandonnée depuis longtemps, pleine de buissons et d'épines, pour la cultiver dorénavant. On donne à ceux qui veulent faire de nouvelles habitations dans l'Amérique autant de terre qu'ils en peuvent déserter. » Tiré de : Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, tome 1, publié en 1690.

## **SAVIEZ-VOUS QUE**

## Ma maman est en prison



Notre cousine Sylvie Frigon fait encore parler d'elle. Rassurez-vous, ce n'est pas elle qui est en prison! Elle a publié un roman jeunesse qui aborde un sujet dur: la réalité des enfants qui ont une maman en prison. Sylvie Frigon a publié *Ariane et son secret* 

aux Éditions du remue-ménage et c'est un petit roman sensible qui a été illustré par Isabelle Malenfant. Sylvie Frigon sait de quoi elle parle car elle est Directrice du Département de criminologie de l'Université d'Ottawa. Elle a travaillé auprès des femmes incarcérées et a écrit de nombreux livres sur elles<sup>1</sup>.

Lundi le 30 mai 2011, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé les 20 finalistes de la 24e édition du Prix littéraire Trillium, qui récompense des auteurs ontariens francophones et anglophones. Sylvie a gagné le prix, dans la catégorie ouvrages pour enfants<sup>2</sup>.

Sylvie est de la lignée de Pierre Antoine, branche de Souleine.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>http://www.contesdefaits.com/v4/entrevue?id=54

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>http://www.streetnewsservice.org/news/2011/april/feed-274/quand-mamanest-en-prison.aspx